

numéro

44

# le **mag**azine

• novembre 2006

# cesr

Conseil économique et social  
de la Région Ile-de-France



Les enjeux du SDRIF  
à l'horizon 2030  
p.8



Préserver et valoriser  
la Ceinture verte  
p.11



La recherche, un atout de la  
compétitivité internationale  
de l'Union européenne  
p.18

• Culture / page 4

## Soutenir et promouvoir les métiers d'art



[www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)

 **île de France**  
Conseil économique et social

# SDRIF : des projets d'envergure interrégionale



Après l'adoption de la « vision régionale », la révision du Schéma directeur (SDRIF) entre désormais dans la phase déterminante de l'élaboration et de la concertation d'un avant-projet qui prend en compte les propositions des personnes publiques associées.

En amont de cet avant-projet de SDRIF que présentera l'Exécutif régional, le CESR a apporté ses contributions, ses propositions et ses avis, au regard des débats et propositions des différents acteurs intervenus ces deux dernières années.

Notre assemblée a ainsi insisté sur l'importance de la dimension européenne dans laquelle s'inscrit la région Ile-de-France et du rôle du Bassin parisien dans le développement francilien.

Si, sur le plan de l'Europe, elle constate que les orientations de la Région sont bien en conformité avec le programme communautaire de Lisbonne, elle se félicite

**“LE CESR, PROMOTEUR DE LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE, RESTERA ATTENTIF AUX PROPOSITIONS CONCRÈTES QUI VIENDRONT ENRICHIR LE SDRIF SUR CES DIFFÉRENTS PLANS.”**

également de la relance des relations avec les régions voisines, au travers de la Conférence interrégionale du Bassin parisien, élargie au Nord – Pas-de-Calais, qui s'est tenue à Paris le 22 mai 2006.

Cette relance et cet élargissement doivent permettre d'avancer concrètement sur l'ensemble des projets d'envergure interrégionale à inscrire dans le SDRIF, en cohérence avec les contrats de projets État-Régions.

Comme vous pourrez le constater dans le supplément « Bassin parisien » encarté dans ce magazine, le dialogue et la coordination entre SDRIF et SRADT des autres régions, sont aujourd'hui impératifs et nécessaires. Ils concernent des équipements majeurs (Port 2000, écluse fluvio-maritime du Havre, canal Seine Nord - Europe), des infrastructures de transport de marchandises et de voyageurs (aéroportuaires, routières, fluviales, ferrées...), des problématiques environnementales (inondations, traitement des déchets, corridors écologiques, PNR, approvisionnement en ressources naturelles...), des synergies à développer au plan économique (pôles de compétitivité, filières industrielles), de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le CESR, promoteur de cette coopération interrégionale, restera donc attentif aux propositions concrètes qui viendront enrichir le SDRIF sur ces différents plans.

Il tient, par ailleurs, à souligner son adhésion à la large consultation engagée avec l'ensemble des acteurs, institutionnels, associations, organismes divers. La réflexion en commun, stimulée par les travaux techniques des services de l'État et de la Région, notamment l'IAURIF, enrichie dans les forums et ateliers thématiques et territoriaux, renforcée par l'accord préalable de l'État, du Conseil régional et du CESR sur les enjeux du futur SDRIF, crée les conditions de la réussite de l'avant-projet à venir, pour peu que les acteurs majeurs acceptent les indispensables rapprochements de points de vue sur les dossiers et questions encore en suspens. Le CESR, conformément à son rôle et à ses compétences, contribuera, à son niveau, à la réduction de ces écarts en exprimant, chaque fois que possible, sa position sur les points faisant débat. ■

**Jean-Claude Boucherat,**

Président du Conseil économique et social de la Région Ile-de-France

**Culture** • p. 4

## Soutenir et promouvoir les métiers d'art

Traditionnels ou récents, les métiers d'art sont porteurs d'une image particulièrement positive et participent pleinement à l'attractivité de l'Ile-de-France. Un rapport du CESR dresse un état des lieux de ces métiers et propose un certain nombre de mesures pour mieux les valoriser.



## Schéma directeur • p. 8 Les enjeux du SDRIF à l'horizon 2030

Le CESR a rendu, le 8 juin dernier, un avis sur le projet de « vision régionale pour l'Ile-de-France : les orientations de la Région pour la révision du schéma directeur ». Les débats sur la révision du SDRIF sont désormais ouverts.

## Environnement • p. 11 Préserver et valoriser la Ceinture verte

Préserver la « Ceinture verte » est un enjeu stratégique pour l'Ile-de-France et ses habitants. Un rapport du CESR souligne l'importance des espaces boisés, agricoles ou naturels qui la composent et propose un certain nombre de mesures à intégrer dans le futur SDRIF.

## Énergie • p. 14 Contribution au nouveau Plan régional de maîtrise des énergies en Ile-de-France

Dans un avis, présenté au nom de la Commission spécialisée énergie, par Jean Michel Andréassian, le CESR approuve le nouveau Plan régional sur les énergies 2006-2010 voté par le Conseil régional.

**Formation** • p. 17

## Une deuxième chance pour des jeunes non qualifiés

Le 13 juin dernier, Jean-Claude Boucherat, président du Conseil économique et social de la région Ile-de-France, a visité le site de La Courneuve de l'École de la deuxième chance du 93 (E2C 93). L'occasion de faire le point sur ce mode de formation innovant.



## Action européenne • p. 18 La recherche, un atout de la compétitivité internationale de l'Union européenne

Un point d'actualité sur l'évolution récente de la politique européenne de recherche, son organisation, ses instruments et les enjeux principaux qui en découlent pour la recherche et développement en Ile-de-France, a été réalisé par Jean-Pierre Bazin, au nom de la Commission de l'action européenne et internationale.



## Communication européenne • p. 20 L'implication passe par l'information des citoyens

La Commission européenne a lancé, en février 2006, une consultation publique sur une politique de communication européenne impliquant davantage les citoyens. Le CESR d'Ile-de-France apporte sa contribution à ce Livre blanc en proposant des actions d'information et de sensibilisation.



lemagazine du **cesr**, Conseil économique et social de la Région Ile-de-France :  
29, rue Barbet-de-Jouy – 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 66 25 – Fax : 01 53 85 65 89  
[www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)  
e-mail : [cesr@iledefrance.fr](mailto:cesr@iledefrance.fr)  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Claude Boucherat  
**Rédacteur en chef :** Pascale Kalfon  
**Rédaction et réalisation :** agence paradigme  
Photo de une : Valérie Winckler/Rapho  
Photos : tous droits réservés  
Impression : IME  
Tirage : 10 000 exemplaires



# Soutenir

Benoit Decout/Réa

/ La Confédération française des métiers d'art chiffre à 5 000, en 2004, le nombre d'entreprises du secteur en Ile-de-France, soit le quart de l'effectif national. Le chiffre d'affaires France entière réalisé par l'ensemble des métiers d'art est évalué à 14 milliards d'euros. / (Source Confédération française des métiers d'art).

**Traditionnels ou récents, les métiers d'art sont porteurs d'une image**

**particulièrement positive et participent pleinement à l'attractivité de l'Ile-de-France.**

**Un rapport du CESR dresse un état des lieux de ces métiers et propose un certain nombre de mesures pour mieux les valoriser.**

# et promouvoir les métiers d'art

**B**ijouterie, joaillerie, orfèvrerie, finition, restauration et réparation de meubles, graphisme et décoration, mais aussi pierre de taille, vitrail ou dorure... les métiers d'art recouvrent un champ particulièrement vaste et difficile à cerner. Ainsi, la liste des 217 métiers couvrant 19 domaines de l'artisanat d'art résultant de l'arrêté de décembre 2003 ne prend en compte qu'une partie des 450 activités recensées par l'Assemblée permanente des Chambres de métiers. Pourtant, précise Alain Boulard dans un rapport intitulé *Les métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France*, cette liste permet d'opérer un regroupement des métiers en trois grandes familles : « les métiers de la création, c'est-à-dire de conception ou de réalisation d'objets originaux, les métiers de la tradition qui tendent à la reproduction d'objets

*traditionnels et les métiers de la restauration qui visent à l'entretien et à la conservation du patrimoine mobilier et immobilier existant ». La difficulté à définir les métiers d'art explique aussi la rareté des statistiques disponibles au niveau régional même si, pour 2004, la Confédération française des métiers d'art estimait à 5 000 le nombre d'entreprises du secteur situées en région Ile-de-France.*

**“SÉCULAIRES OU CONTEMPORAINS, LES MÉTIERS D'ART CONCOURENT AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET LEUR PARTICIPATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE LEUR CONFÈRE UN RÔLE SOCIAL ET CULTUREL SIGNIFICATIF.”**

Une chose est certaine pour ces métiers, « séculaires ou contemporains, ils concourent au rayonnement de la culture française et leur participation à la conservation du patrimoine leur confère un rôle social et culturel significatif, souligne le rapporteur. Ils apportent, notamment par leur capacité d'innovation créa-

*trice, la démonstration que les activités intellectuelles ne sont pas l'unique traduction de l'intelligence et que la pensée se manifeste aussi par le geste et la main de l'homme qui travaille la matière. » De par leurs caractéristiques – savoir-faire, créativité, rapport à l'objet créé, sens artistique et recherche esthétique –, « ils constituent un vecteur de valorisation des métiers manuels, trop souvent perçus*

*au moment des choix d'orientation comme la résultante d'une situation d'échec scolaire ». Un potentiel culturel, économique, social et humain particulier que la Région se doit d'encourager.*

## **Des mesures appropriées**

Dans un avis adopté le 6 juillet dernier, le CESR préconise donc de renforcer la lisibilité de l'action régionale en faveur de ces métiers, de prendre un certain nombre de mesures économiques, d'agir sur la formation professionnelle et de développer une communication adaptée à ces métiers. Ainsi, il estime urgent de créer une Mission métiers d'art au sein des services de l'administration régionale. Il propose de créer à moyen terme le Centre régional du patrimoine, préconisé déjà en 2004 par le CESR dans son rapport sur le patrimoine, en élargissant ses missions aux métiers d'art. Du point de vue économique, le CESR demande la « réactualisation des *plafonds des dispositifs d'appui régio-*



Benoit Decouff/Réa

# Les métiers

➤ *naux ARCAF (appui régional à la commercialisation de l'artisanat francilien) et AREX (appui régional à l'exportation), inchangés depuis 2001, afin d'éviter toute distorsion de concurrence, la révision des dépenses éligibles à ce titre ainsi que l'inscription régulière d'un salon sur les métiers d'art dans la liste retenue par le volet salon international en France de l'AREX* ». Il souhaite également que les conditions de l'appui régional aux couveuses et pépinières d'entreprises soient améliorées afin de favoriser la création d'entreprise.

### Des actions innovantes

En matière de formation, si l'Ile-de-France dispose d'une palette de formations en métiers d'art très complète, il apparaît nécessaire d'inscrire les différentes filières au sein du Plan

régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes 2007-2013, « en articulation avec le schéma prévisionnel des formations en lycées ».

Pour permettre une meilleure appréhension du secteur en matière de formation initiale et continue sur le moyen terme, le CESR propose également la conclusion d'un « *contrat d'objectifs pour les métiers d'art entre les principales organisations professionnelles concernées et l'État, en association avec les Chambres consulaires.* » De plus, il recommande que les besoins de logement des élèves, apprentis et étudiants en métiers d'art et arts appliqués, soient pris en compte dans les dispositifs régionaux existants. Il estime que la mobilité internationale des apprentis devrait être encouragée et que, pour produire

pleinement ses effets, la période de formation à l'étranger devrait être portée de 40 à 90 jours. Enfin, le CESR insiste pour que le rôle des maîtres d'apprentissage et des tuteurs dans la transmission des savoir-faire rares soit valorisé, notamment par l'introduction d'un seuil de moins de 20 salariés pour la nouvelle prime régionale (ex-ICF) et par la mise en place d'un programme régional du ministère de la Culture, à l'instar de ce que font d'autres Régions.

### LE RÔLE DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE ET DES TUTEURS DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE RARES DOIT ÊTRE VALORISÉ.

### Une communication forte et adaptée

La valorisation des métiers d'art passe également par une communication forte et adaptée auprès des différents publics : Franciliens, touristes, futurs apprentis... Aussi le CESR souhaite-t-il que la communication au travers des organismes régionaux soit améliorée avec la mise en place de correspondants métiers d'art dans chacun d'eux et que les organismes régionaux de tourisme prennent systématiquement en compte les métiers d'art dans leur communication. Il apparaît également important de rendre plus lisible l'offre de formations des filières de métiers d'art dans le guide régional de l'apprentissage et d'apporter un soutien aux guides sur les métiers d'art édités par les chambres consulaires afin que leur publication puisse être régulière. Enfin, le CESR estime que « *la Région doit s'impliquer dans la promotion des talents en participant au Prix régional SEMA jeunes et professionnels ou en créant son propre prix. Elle doit également accroître et pérenniser son soutien dans certaines manifestations de mise en valeur des métiers d'art* ». ■

**Les métiers d'art** : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France

• Rapporteur : **Alain Boulard**, Commission de la culture et de la communication.

/ 6 juillet 2006 /

téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)



## TROIS QUESTIONS



à **Pascal Porte**

Directeur du CFA de l'ameublement "La bonne graine"

### “Nous pourrions former beaucoup plus de jeunes”

#### ➔ Quels sont les métiers auxquels prépare votre CFA ?

Notre CFA propose treize spécialités dans des domaines tels que l'ébénisterie, l'encadrement d'art, la dorure à la feuille, la rentraiture, le dessin industriel d'ameublement, la menuiserie en siège, les arts du bois ou encore l'emballage professionnel. Au total, nous accueillons 450 jeunes de 15 à 28 ans.

#### ➔ Quelles sont les motivations de ces jeunes ?

En réalité, on trouve trois types de cas. Tout d'abord, les enfants ou neveux d'artisans qui connaissent ces métiers depuis leur plus jeune âge. Il y a également des jeunes qui nous sont adressés parce qu'ils ne sont pas très motivés dans leurs études. Enfin, nous avons des déçus des études, jeunes diplômés de bac à bac + 5, qui ne trouvent pas d'emploi et souhaitent se

réorienter. Mais quelle que soit leur origine, les jeunes qui ne sont pas faits pour ces métiers ne restent pas. À la différence d'autres CFA, nous avons un enseignement général, mais aussi un enseignement artistique en dessin d'art ou histoire du mobilier qui représente environ 30 % du temps.

#### ➔ L'insertion professionnelle de vos apprentis est-elle aisée ?

Tous nos jeunes trouvent un emploi à la sortie. Au contraire, nous ne formons pas assez de jeunes. En réalité, nous pourrions accueillir 600 jeunes, mais il est devenu difficile de trouver des maîtres d'apprentissage. Compte tenu du contexte économique de ces dernières années, les commandes des Monuments historiques se sont raréfiées et les professionnels, qui sont pour la plupart des micro-entreprises, hésitent à prendre des apprentis. □



Benoit Decout/Réa



Valérie Winkler/Rapho



## QUESTIONS



à **Marie-France Brulé**

Directrice générale de la Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)

### “Notre défi est celui de l’information”

#### → Pourquoi les métiers d’art ne sont-ils pas toujours valorisés comme ils le devraient ?

Il existe plusieurs raisons. La plus évidente est l’image attachée au travail manuel. Or, les métiers d’art font partie des professions à forte valeur ajoutée qui ont capacité à faire évoluer cette image. Notre défi est celui de l’information.

La priorité est de travailler en direction des professionnels de l’orientation de manière à toucher élèves et parents. C’est-à-dire, à terme, le grand public.

Ce n’est pas une tâche aisée car les métiers d’art, ce sont 217 métiers ! Les uns sont dans la musique, les autres dans la mode, d’autres encore dans le patrimoine. Par ailleurs, bon nombre de professionnels exercent en sous-traitance.

Par exemple, on identifie sans mal les acteurs de premier plan d’un concert classique : les musiciens, le chef d’orchestre, l’ambiance. En revanche, c’est moins évident côté coulisses. Celui qui a fait les instruments, si renommé soit-il, est le fournisseur du musicien. Sa visibilité s’arrête aux « professionnels de la profession ».

#### → Comment encouragez-vous le développement des métiers d’art ?

Une meilleure connaissance des métiers d’art est un préalable nécessaire à leur développement. À ce titre, les « Journées des métiers d’art » sont une de nos actions phares. Tous les deux ans, ces journées permettent à tout un chacun de découvrir ces métiers dans les ateliers et dans les centres de formation. De plus, tout au long de l’année, la SEMA centralise et diffuse de l’information via son centre de ressources, ouvert à tous. Nous menons également des actions de valorisation grâce aux Prix SEMA et à l’édition du magazine *Métiers d’art*. En matière de développement des entreprises spécialisées dans les métiers d’art, la SEMA est investie dans le label « Entreprise du patrimoine vivant » pour lequel l’expertise des dossiers du secteur métiers d’art dont elle est chargée représente plus de 80 % des dossiers des candidats. □

/ Une « Maison des métiers d’art », comportant notamment un espace vitrine, une présentation d’objets et de collections, un lieu d’accueil d’expositions thématiques, de rencontres et de conférences, pourrait être créée sous l’égide du Centre du patrimoine et des métiers d’art. /



Antoine Devouard/Réa

# Les enjeux





**Le CESR a rendu, le 8 juin dernier, un avis sur le projet de « vision régionale pour l’Ile-de-France : les orientations de la Région pour la révision du Schéma directeur ». Le 12 octobre, il a fourni des contributions complémentaires.**

**F**ortement impliqué, depuis le début du processus de révision du SDRIF, le CESR a continué à travailler sur ce projet. La « vision régionale » constitue pour la Région « un document de référence qui met en perspective les défis et les ambitions majeures de la collectivité régionale » pour les 25 ans à venir. Si ce document ne peut se présenter comme un avant-projet de schéma, il est désormais une base de travail indispensable pour les débats à venir qui donneront naissance au projet du nouveau SDRIF.

Dans ses grandes lignes, le CESR a approuvé les orientations générales du projet. Il partage les exigences de développement durable, de solidarité entre territoires, de proximité, de cohérence... de la « vision régionale ». *« Le CESR partage l'exposé des défis, des ambitions et des objectifs qui sous-tendent cette vision. Toutefois, l'exécutif régional devra veiller à la cohérence entre les différents objectifs retenus et s'assurer qu'ils contribuent ensemble à la réduction des inégalités sociales et territoriales non résorbées dans le cadre de la mise en œuvre du SDRIF de 1994 »*, précise l'avis du CESR. En outre, la « vision » doit accorder plus d'importance à l'attractivité nationale et internationale de la région francilienne, notamment en confortant et en développant sa position dans la compétition mondiale des grandes métropoles.

## Logement et transports, des enjeux partagés

Soumise à une concurrence de plus en plus vive des grandes métropoles internationales, la région Ile-de-France doit en effet développer son rayonnement et son attractivité. Elle devra atteindre les meilleurs standards de qualité et de réussite, notamment en matière de logement, de transports, d'environnement, d'emploi et de gouvernance. Ainsi, le CESR observe que la réduction des inégalités territoriales aux plans économique, social et environnemental doit tirer les leçons du bilan mitigé du SDRIF de 1994 pour se développer sur des territoires mieux circonscrits aux bassins de vie.

Sur le logement et le foncier, le Conseil confirme l'ambitieux programme de construction de 60 000 logements



Jean-Claude Thuillier/Réa

/ Le CESR appelle à l'établissement d'un éco-bilan de la densification et souhaite une définition précise de la notion de territoires « écologiquement prioritaires » ./

par an qu'il préconisait déjà en 1994, rappelle qu'il concerne l'ensemble des communes d'Ile-de-France et renouvelle son souhait d'attribution de responsabilités spécifiques à la Région en matière de logement. *« Ce défi de 60 000 logements par an suppose un large accord des acteurs concernés (départements, communes, EPCI...) sur ses modalités de mise en œuvre, notamment à partir des indications repères en nombre de logements annuels, proposées par la Région aux différents territoires »*, relève le rapporteur Pierre Moulié. Le CESR partage le souci de contenir l'étalement urbain et soutient le

**“CE DÉFI DE 60 000 LOGEMENTS PAR AN SUPPOSE UN LARGE ACCORD DES ACTEURS CONCERNÉS SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.”**

principe de « compacité et d'intensité urbaine » prenant en compte la nécessité de la qualité (formes urbaines, bâti, espaces publics...) et en corrélation étroite avec l'offre de transport prévue. Il constate que toutes les préventions à l'encontre de la densification ne sont pas dépassées et qu'un vaste effort pédagogique est à développer. Il indique que les quarante quartiers de ville envisagés dans la « vision régionale » devront constituer la vitrine des nouvelles formes urbaines du développement durable. ➡



↳ En matière de transport collectif, le CESR insiste sur la nécessité de développer des réseaux structurant le territoire régional et de conforter les connexions avec les grands réseaux internationaux. S'il constate en effet que la « vision régionale » traite largement du développement de transports locaux adaptés à l'urbanisation et aux attentes des voyageurs en termes de mobilité et de services, il regrette qu'elle ne préconise pas une plus grande ouverture de la région sur l'extérieur. « Dans la compétition accrue à laquelle se livrent les métropoles mondiales, l'Ile-de-France, en solidarité avec les autres régions du Bassin parisien, se trouvera d'autant mieux armée qu'elle renforcera sa position sur les grands réseaux d'échanges européens et mondiaux », observe le rapporteur. « À cet égard, l'accroissement des capacités aéroportuaires est un débat dont le SDRIF ne peut faire l'économie », poursuit-il. Concernant les transports de marchandises, le CESR

/ La vision régionale traite largement du développement de transports locaux adaptés à l'urbanisation et aux attentes des voyageurs. /

réaffirme la nécessité de conforter le rôle de l'Ile-de-France, premier carrefour européen de marchandises, en s'appuyant notamment sur les transports combinés, le ferroutage, sur la relance du transport fluvial avec le canal Seine-Nord-Europe, et organisant le développement de la logistique et des plates-formes multimodales (schéma francilien à élaborer).

### Préservation des ressources naturelles

Si le CESR apprécie l'approche territoriale des risques et nuisances de la « vision régionale », il souhaite une définition précise de la notion de territoires « écologiquement prioritaires » et appelle à l'établissement d'un écobilan de la densification. Il observe, en outre, que cette densification raisonnée suppose une nouvelle approche en matière de coexistence et de complémentarité des différents espaces définis. « Le CESR approuve par exemple, le développement et le maillage de la trame verte d'agglomération pour renforcer la place de la nature dans la ville. L'un des objectifs est notamment d'anticiper les conflits d'usage potentiels en définissant des vocations prioritaires pour les espaces multifonctionnels », souligne Pierre Moulié.

**“ LE CESR APPROUVE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAILLAGE DE LA TRAME VERTE D'AGGLOMÉRATION POUR RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE DANS LA VILLE. ”**

### Gouvernance et financements

En matière de gouvernance, le CESR rappelle ensuite la nécessité d'un accord de la Région et de l'État et considère que « la mobilisation solidaire des départements, des intercommunalités et communes autour de projets de territoires en cohérence avec les grandes orientations du SDRIF est une des conditions de réussite pour sa mise en œuvre opérationnelle ». Il conseille par ailleurs d'informer les Franciliens des synthèses des consultations auxquelles ils auront été associés. Enfin, dans le cadre des financements de projets, le CESR recommande de se concentrer sur un petit nombre de projets de grande ampleur plutôt que sur « l'éparpillement de mesures diluant des financements contraints ». « La crédibilité du futur SDRIF sera liée aux moyens financiers et budgétaires qui seront mobilisés par l'ensemble des acteurs en vue de sa réalisation », conclut Pierre Moulié avant de rappeler l'attachement du CESR à la notion d'intérêt régional, critère répartiteur de projets objectifs à promouvoir dans le SDRIF. ■

**Avis relatifs à « Une vision régionale pour l'Ile-de-France - Les orientations de la Région pour la révision du Schéma directeur » / 8 juin 2006 / et aux « Contributions complémentaires » / 12 octobre 2006 /**

• Rapporteur : **Pierre Moulié**, Commission de l'aménagement du territoire. Téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)



**Préserver la « Ceinture verte » est un enjeu stratégique pour l’Île-de-France et ses habitants. Un rapport du CESR souligne l’importance des espaces boisés, agricoles ou naturels qui la composent et propose un certain nombre de mesures à intégrer dans le futur SDRIF.**

## Préserver et valoriser la Ceinture verte

**V**éritable poumon de l’agglomération parisienne, la Ceinture verte offre, dans un rayon de 10 à 30 kilomètres du centre de Paris, environ 60 % d’espaces boisés, agricoles ou naturels. Ces espaces dits « ouverts » jouent aujourd’hui un rôle fondamental dans la vie des Franciliens. « *Ils assurent de multiples fonctions indispensables au maintien de la qualité de vie des Franciliens : production agricole et forestière, accueil du public, régulation et épuration des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels et technologiques* », souligne Jérôme Régnauld, auteur du rapport sur « *la préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles de la Ceinture verte et des autres secteurs périurbains en Île-de-France* ». D’où la nécessité d’adapter la politique de préservation de la Ceinture verte au contexte actuel et notamment de l’inscrire clairement dans le prochain SDRIF.

### Des protections trop ponctuelles et disparates

De fait, si le SDRIF de 1994 a représenté une étape importante dans la reconnaissance du rôle stratégique de ces espaces ouverts, ces derniers ont cependant souffert ces dernières années de la création d’infrastructures routières et ferroviaires liées à la hausse constante des trafics, et de la mise en place de zones partiellement urbanisables dites « zones pyjamas » en nombre bien supérieur aux besoins réels. En outre, précise Jérôme Régnauld, « *la fréquente absence de schémas directeurs locaux a favorisé une urbanisation au hasard des opportunités et des politiques communales, sans cohérence d’ensemble et sans liens directs avec les critères d’intérêt général* ». Globalement, la volonté de préserver la Ceinture verte s’est traduite par des mesures de protection ponctuelles, disparates, « *ne permettant notamment pas de bénéficier d’une vision globale inscrite dans un document unique* ».

### Une place spécifique dans le futur SDRIF

Le souci de préserver la Ceinture verte doit être réprécisé et mieux pris en compte dans le prochain SDRIF, afin de traduire une véritable ambition régionale même si, note le rapporteur, « *l’objectif, partagé entre l’État et la Région, de la construction de 60 000 logements par an dans les* »



J.F. Fourmond/Urba Images Server

/ La Ceinture verte est un lieu essentiel d’arbitrage entre urbanisation, d’une part, et protection et valorisation des espaces ouverts, d’autre part. /

/ Reclasser en « zones agricoles » les espaces paysagés sur lesquels la volonté est de maintenir une activité agricole. /

➤ *prochaines années, conduira, par la force des choses, à la poursuite de l'urbanisation d'une partie de la Ceinture verte. On sait en effet que près de 50 % des logements nouveaux et des surfaces destinées aux équipements, commerces et activités seront réalisés sur des terrains actuellement naturels et, donc, situés en partie dans la Ceinture verte ».*

## “LA VOCATION DES PETITS ESPACES AGRICOLES PÉRIURBAINS DOIT ÊTRE EXAMINÉE AU CAS PAR CAS, EN PRIVILÉGIANT SI POSSIBLE LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE.”

Pour donner toute sa place à la Ceinture verte dans le prochain SDRIF, il importe donc d'en cerner précisément les contours au travers d'une cartographie délimitant clairement les communes, l'affectation des sols ainsi que les limites entre zones urbanisées ou urbanisables et zones agricoles ou naturelles (fronts urbains).

Le rapport préconise que l'on affecte « *aux différents types d'espaces une vocation précise en reclassant en « zones agricoles » les espaces paysagers sur lesquels la volonté est de maintenir une activité agricole* » et que soient supprimées, à terme, les « zones pyjamas » sachant que, dans l'attente de cette suppression, le critère déterminant de l'ouverture à l'urbanisation de ces zones pourrait être le nombre de logements ou d'équipements prévus.



Pierre Gleizes/Réa

Globalement, le rapport propose « *d'assurer une gestion économe de l'espace en densifiant le tissu urbain existant, en mettant en place de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace, en privilégiant le critère de l'accessibilité des moyens de transports pour la localisation des nouvelles zones à urbaniser et, pour ce faire, d'inventer de nouveaux outils réglementaires comme un COS (coefficient d'occupation des sols) minimal* ». Pour les grands espaces agricoles, il convient désormais de respecter scrupuleusement les fronts urbains, éviter leur destruction par la multiplication des infrastructures et limiter les constructions d'équipements.

La vocation des petits espaces agricoles périurbains pourrait être examinée au cas par cas, en privilégiant si possible le maintien de l'agriculture, ou, à défaut, en arbitrant entre urbanisation et maintien d'une vocation paysagère, sociale ou de loisirs.



## DEUX QUESTIONS



à **Patrice Febvret**

Chef du service juridique et foncier de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France

### “Le SDRIF doit comporter une cartographie précise”

#### → Quels sont les principaux risques pour les espaces agricoles en Ile-de-France ?

Le risque majeur est le grignotage successif de ces espaces, sachant que l'agglomération parisienne a tendance à s'étendre naturellement en périphérie. De ce fait, dans certains secteurs, on pourrait assez rapidement descendre à un seuil de surfaces trop réduit pour que l'agriculture y reste viable, à long terme. Ainsi, l'on estime qu'il faut préserver pas moins de 2 000 hectares pour une zone de polyculture ou 200 à 300 hectares pour des surfaces maraîchères, si

l'on ne veut pas fragiliser la filière. C'est la raison pour laquelle nous insistons pour que le futur SDRIF, à l'instar de celui de 1994, soit accompagné d'une cartographie précise des espaces qui ont vocation à rester espaces naturels ou agricoles. Nous demandons, en particulier, à ce que les fronts urbains soient bien identifiés dans les endroits stratégiques, mettant ainsi une limite claire aux zones urbanisables.

#### → Comment participez-vous à la protection de la Ceinture verte ?

Nous sommes associés à

l'élaboration des différents documents d'urbanisme, qu'il s'agisse du SDRIF, des schémas de cohérence territoriale, des études des plans d'occupation des sols ou encore des plans locaux d'urbanisme des communes. L'action conjuguée de la Safer et de l'Agence des espaces verts permet également, en l'absence de reprenneur agricole pour un terrain, de faire en sorte que cet espace agricole soit acheté par la Région via l'Agence des espaces verts puis loué à un agriculteur. Ce sont quelques-uns des outils que nous avons aujourd'hui à disposition. □



/ Les espaces boisés (51 000 ha) occupent près de 20 % du territoire de la Ceinture verte. Près de 35 000 ha de parcs, bois et forêts sont ouverts au public en Ile-de-France. /



## DEUX QUESTIONS



à **Nicolas Laruelle**

Économiste-urbaniste au département Environnement urbain et rural de l'IAURIF, membre de l'équipe projet SDRIF

### “Prendre en compte la multifonctionnalité des espaces ouverts”

→ Vous avez été auditionné par le CESR, sur quels thèmes êtes-vous intervenu ?

Nous avons souligné que la Ceinture verte est réellement verte avec 32 % d'espaces agricoles et 28 % de parcs et de bois bien préservés, formant un chapelet quasi continu autour de l'agglomération parisienne. Une dizaine de ces bois couvrent pour chacun plus de 750 hectares. Pour préserver cette Ceinture verte, il s'agit de mieux prendre en compte la multifonctionnalité de ces espaces ouverts qui peuvent avoir simultanément une fonction de production agricole, mais aussi récréative ou paysagère. Il convient, notamment, de mieux articuler la préservation des espaces ouverts et la conception d'une ville plus intelligente, plus dense, offrant plus de services aux habitants. Le SDRIF offre l'opportunité historique d'envisager, dans un même geste, la dynamisation des espaces urbains et la préservation des espaces ouverts, pour réinventer un véritable espace de vie, mieux reconnu et mieux valorisé, entre 10 et 30 kilomètres du cœur de l'agglomération.

→ Quel travail l'IAURIF mène-t-il actuellement pour préserver la Ceinture verte ?

Entre 1975 et 1995, nous avons beaucoup travaillé sur une approche très fine de la Ceinture verte, parfois à l'échelle de la parcelle. Nous nous sommes rendu compte ensuite que, pour mieux préserver et valoriser les espaces ouverts, il fallait les resituer dans des entités fonctionnelles plus larges afin d'être mieux compris des acteurs locaux et qu'ils puissent discuter ensemble. Nous menons donc aujourd'hui ce travail technique de cartographie. De plus, nous nous attachons à cartographier les liaisons entre ces espaces, qu'il s'agisse des liaisons agricoles qu'il faut maintenir, des pistes cyclables ou piétonnières qu'il faut développer afin de les parcourir sans les détériorer ou encore des corridors biologiques qui permettent aux espèces de se déplacer d'un espace à l'autre. □

### La protection des espaces boisés

Pour les espaces boisés, le rapporteur suggère de « reconsidérer avec plus de rigueur l'exception faite à la règle de protection des lisières au titre des « sites urbains constitués », mais de ne pas interdire, dans la bande des 50 mètres, les petits équipements qui ne sont pas susceptibles de nuire à l'espace forestier tels que les petites constructions à usage agricole ou forestier, les postes de transformation électrique, les antennes de télécommunications ou encore les pylônes de lignes électriques. L'idée est également de maintenir et développer les continuités entre les différents espaces ouverts, qu'elles soient biologiques (faune et flore), agricoles (circulation des matériels) ou encore récréatives (circulations douces, etc.).

### Une vocation précise

Le rapport propose de transcrire le SDRIF dans des SCOT (schémas de cohérence territoriale) et « de donner la possibilité aux collectivités locales d'ajuster, au plan local, le SDRIF dans un délai de trois ans après son approbation. Passé ce délai, ce serait à l'État, sur propositions et motivations de la Région, que reviendrait la responsabilité d'opérer les choix nécessaires ». Une charte de la Ceinture verte pourrait préciser les objectifs et les moyens à mettre en œuvre. Enfin, il apparaît opportun de renforcer « le partenariat entre l'agence des espaces verts et la Safer visant à stabiliser les prix du foncier en secteur périurbain et à préserver de l'urbanisation les espaces destinés à l'agriculture », ainsi que le dispositif OCEAN pour la mesure de la consommation des espaces agricoles et naturels afin « qu'il devienne un outil d'alerte au service d'un comité de pilotage du futur SDRIF ». ■

### La préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles de la Ceinture verte et des autres secteurs périurbains en Ile-de-France

• Rapporteur : Jérôme Régnauld, Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité.

/ 27 avril 2006 / téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)



# Contribution au **nouveau** **Plan régional de maîtrise** **des énergies** en Ile-de-France

**Dans un avis, présenté au nom de la Commission spécialisée énergie, par Jean-Michel Andréassian, le CESR approuve le nouveau Plan régional sur les énergies 2006-2010 voté par le Conseil régional.**

**L**e CESR a pris acte du projet de « Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables, et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006/2010 » et considère qu'il s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Région d'être une « éco-région exemplaire ».

Le rapport approuve en effet les six objectifs proposés par le Conseil régional :

- la relance des actions de maîtrise de l'énergie thermique et électrique ;
- le soutien à l'émergence d'opérations innovantes en matière de maîtrise des consommations énergétiques et de conception des bâtiments ;
- l'augmentation de la production d'énergie thermique francilienne de source locale et renouvelable (solaire, géothermie, bois énergie, biogaz et réseaux de chaleur) ;
- l'augmentation de la production d'énergie électrique de source locale et renouvelable (cogénération, éolien) ;
- le renforcement de la sensibilisation et de la communication sur le thème de l'énergie ;
- la prise en compte du volet énergie dans les documents stratégiques et de planification.

**“ CETTE MOBILISATION DOIT ÊTRE CONTINUE ET VISER TOUS LES PUBLICS, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES...”**

### Communication et formations

L'avis préconise, pour une mobilisation plus efficace des acteurs régionaux, que deux objectifs régionaux soient bien pris en compte : la communication et la sensibilisation sur les économies d'énergies, et la formation initiale et continue pour l'exercice de nouveaux métiers. Il souligne que la communication doit être permanente et ne pas dépendre uniquement de l'évolution des prix. Elle doit mettre l'accent non sur le coût, mais sur l'utilisation de l'énergie. *« Cette mobilisation doit être continue et viser tous les publics à travers tous les relais que constituent, entre autres, les collectivités territoriales, les associations et les organisations professionnelles... qui se doivent d'être exemplaires. »*

Le CESR insiste pour que l'on étudie la possibilité de mettre en place des formations diplômantes et qualifiantes dans le domaine de la maîtrise des énergies.

Compte tenu de l'ampleur des mesures, leur diversité et leur coût, le CESR estime indispensable la réalisation d'un suivi et d'une évaluation des résultats. Par ailleurs, l'importance des enjeux énergétiques et l'ambition de la Région dans ce domaine justifient la mise en place d'une coordination rigoureuse entre les acteurs, afin d'éviter les doubles emplois. Enfin, l'avis propose que les politiques résultant de ce Plan régional pour la maîtrise de l'énergie fassent l'objet de conventions entre les différents acteurs et qu'elles trouvent leur place dans les dispositifs de planification et de programmation, SDRIF, CPER, SRDE... ■



Richard Demorel/Réa

/ Le programme « géothermie » vise à étendre les réseaux de chaleur, et à y raccorder 30 000 nouveaux logements d'ici 2010. Une aide est prévue pour les particuliers qui installent des pompes à chaleur géothermale. /

**Avis n° 2006-05 relatif au « Projet de plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006/2010 »**

• Rapporteur : Jean-Michel Andréassian, Commission spécialisée de l'énergie / 11 mai 2006 / téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)

/ Le programme « solaire thermique » fixe à 35 000 m<sup>2</sup> la surface de panneaux solaires à construire chaque année, sur le patrimoine collectif, mais aussi privé grâce aux aides aux particuliers qui s'équipent d'un chauffe-eau solaire individuel ou d'un système solaire combiné. /



Nicolas Tavernier/Réa



## TROIS QUESTIONS



à **Michel Vampouille**

Vice-président de la région Ile-de-France, chargé de l'environnement

### “Valoriser les énergies renouvelables”

→ **Quelles sont les priorités de votre Plan régional sur quatre ans de maîtrise des énergies en Ile-de-France ?**

L'une des priorités a été de montrer qu'en matière énergétique, il n'y a pas une seule mais bien une diversité de réponses. L'enjeu pour l'Ile-de-France est de réduire les consommations, mais aussi de valoriser toutes les énergies renouvelables disponibles. Ces ressources ont le mérite de se trouver sur le territoire francilien et ont un intérêt en termes d'activité économique et de création d'emplois non délocalisables. Lorsque l'on procède à l'isolation d'un bâtiment ou à l'installation de capteurs solaires, les matériaux peuvent être importés, mais les installateurs doivent se trouver sur place.

→ **Son originalité est de s'adresser aussi aux particuliers. Qu'en attendez-vous ?**

L'Ile-de-France était la seule région à ne pas financer l'installation d'énergies renouvelables pour le chauffage ou l'électricité des habitations des particuliers. Le nouveau dispositif répond à une demande et permet de diffuser plus largement dans la population l'intérêt pour les énergies renouvelables.

De fait, les particuliers désireux de s'équiper s'adressent aux professionnels mais aussi aux collectivités locales pour savoir comment insérer de tels dispositifs dans leurs demandes de permis de construire.

→ **Quelles sont vos prévisions sur quatre ans en matière de maîtrise des énergies en Ile-de-France ?**

Nous les avons chiffrées à hauteur de 35 000 m<sup>2</sup>/an de panneaux solaires, le raccordement de 30 000 nouveaux logements à la géothermie d'ici 2010 et l'utilisation de 300 000 tonnes/an de bois d'ici 2010. Cependant, quels que soient ses ambitions et ses investissements, si la Région reste la seule à s'intéresser aux énergies renouvelables, les résultats resteront modestes. Il faut que cette préoccupation soit prise en compte par l'ensemble des élus et des collectivités locales. Je crois que les aides aux particuliers, qui ont un fort retentissement extérieur, nous aideront fortement en cela. Il n'y a pas de raison que, dans quatre ans, lorsque l'on construira ou rénovera lourdement un bâtiment, on n'utilise pas en partie des énergies renouvelables. □

/ Le gisement de bois énergie en Ile-de-France est important : plus de 700 000 tonnes par an, soit l'équivalent du chauffage de plus de 100 000 logements par an. /



Gilles Leimdorfer/Réa



## Une deuxième chance pour des jeunes non qualifiés

**Le 13 juin dernier, Jean-Claude Boucherat, président du Conseil économique et social de la région Ile-de-France, a visité le site de La Courneuve de l'École de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis (E2C 93). L'occasion de faire le point sur ce mode de formation innovant.**

L'équation est simple. D'un côté, de nombreux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. De l'autre, des entreprises qui éprouvent des difficultés à recruter du personnel compétent. L'E2C 93 a pour objectif d'apporter une réponse à ce paradoxe. Créée en 2002 par la délégation de Seine-Saint-Denis de la CCI de Paris, en concertation avec les collectivités territoriales et les entreprises de Seine-Saint-Denis, cette école différente accueille de jeunes adultes (18 à 30 ans) du département ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification depuis au moins deux ans. Des « élèves » conscients de l'insuffisance de leur niveau scolaire et de leur inexpérience à trouver un emploi stable et qui décident de retourner sur les bancs de l'école. Mais loin des cours magistraux, l'E2C 93 leur offre un enseignement général individualisé, adapté à leur niveau dans chaque matière (français, mathématiques, anglais, infor-

s'organiser ou à monter des projets, à travailler avec autrui ou encore à exprimer leur créativité. De plus, les élèves sont rémunérés afin de faciliter leur insertion. « Ces jeunes ont souvent charge de famille et doivent bénéficier de ressources stables, explique Michel Langlois, président de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis. On ne peut insérer des jeunes en situation de précarité sans leur assurer un revenu mensuel. Nous avons donc mis en place des bourses à cet effet auxquelles la CAF participe à hauteur de 40 % maximum. Ainsi, en 2005, nous avons financé 250 stagiaires pour un montant global de 90 000 euros ».

### Un véritable coup de pouce vers l'emploi

Les résultats sont plus qu'encourageants. 263 nouveaux stagiaires ont rejoint l'E2C 93 en 2005 et 389 élèves au total ont fréquenté l'école durant cette période, soit une progression de 38 % sur un an. De plus, 169 nouvelles entreprises ont accueilli

des stagiaires et près d'un millier d'entre elles ont participé, sous une forme ou une autre, à l'action de l'E2C 93 depuis sa création. Au total, 65 % des jeunes retrouvent un emploi ou une formation à l'issue de leur passage à l'E2C 93. Ainsi, en 2005, 76 ont été embauchés dans des secteurs d'activités tels que l'aide à la personne, le bâtiment, les travaux publics, la vente ou encore l'hôtellerie-restauration. Une démarche « différente », associant enseignement général, formation professionnelle et insertion sociale, mise en œuvre dans un nombre croissant de départements.

Ainsi, les huit premières E2C se sont associées au sein du réseau E2C France et ont élaboré une charte qui sert de base à la création d'E2C dans d'autres villes, départements ou régions. Une manière d'asseoir l'existence de ces écoles et de permettre à un nombre croissant de jeunes de bénéficier d'un véritable coup de pouce vers l'emploi. ■

Pour plus d'information : [www.e2c93.fr/](http://www.e2c93.fr/)

### CETTE ÉCOLE DIFFÉRENTE ACCUEILLE DE JEUNES ADULTES (18 À 30 ANS) AYANT QUITTÉ LE SYSTÈME SCOLAIRE SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

matique, culture générale...).

Et surtout, de nombreux stages pour les préparer progressivement à s'insérer dans le monde professionnel, des stages de découverte de l'entreprise et des métiers relayés progressivement par des stages de formation professionnelle.

Cette approche permet aux jeunes de construire progressivement un projet professionnel puis d'acquérir les compétences qui permettront de le réaliser. S'ajoute, au travers d'activités sociales et culturelles, la volonté d'aider les élèves à exploiter leurs aptitudes extraprofessionnelles, qu'il s'agisse de leur capacité à



Richard Damorel/Réa

/ 65 % des jeunes retrouvent un emploi ou une formation à l'issue de leur passage à l'école de la deuxième chance de la 93. /



# La recherche, un atout de la compétitivité internationale de l'Union européenne

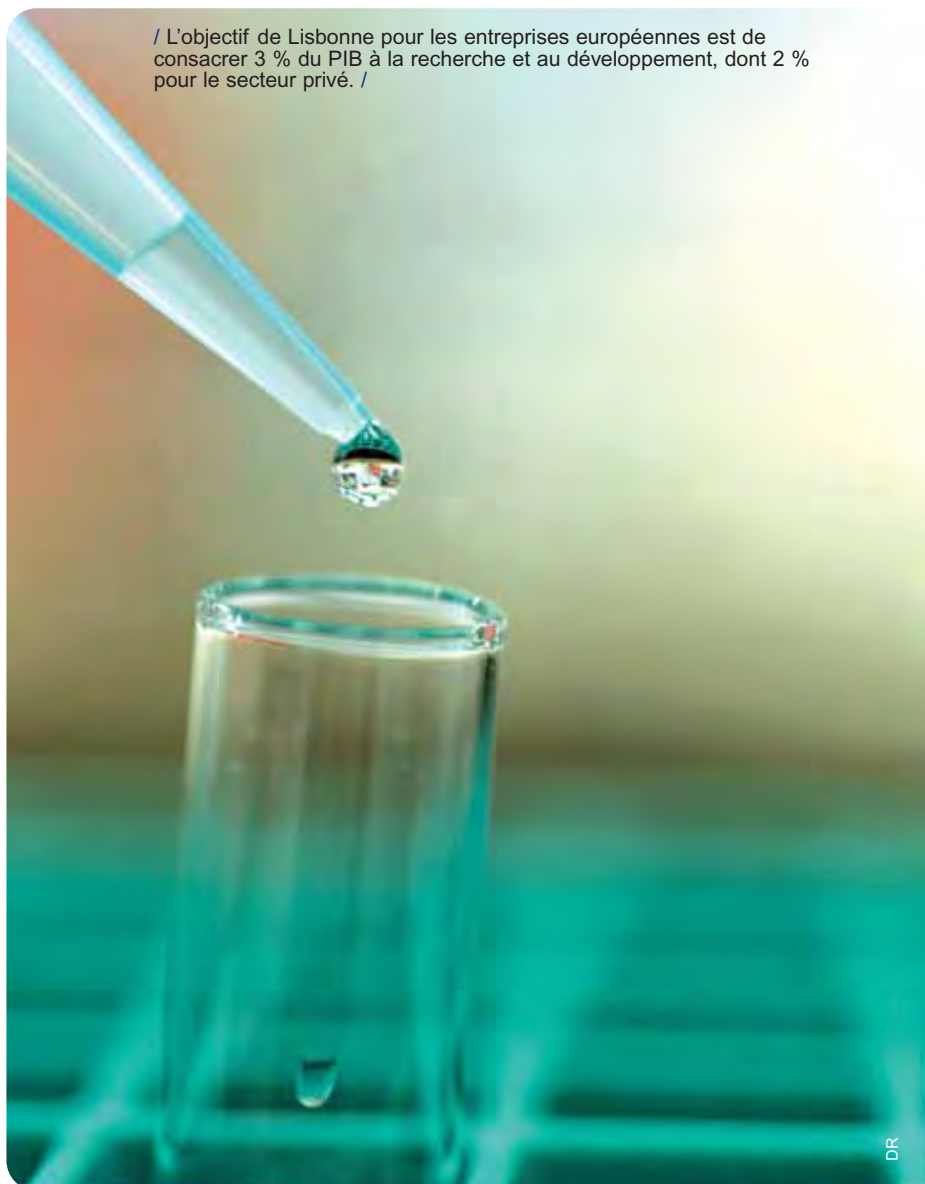
Un point d'actualité sur l'évolution récente de la politique européenne de recherche, son organisation, ses instruments et les enjeux principaux qui en découlent pour la recherche et développement en Ile-de-France a été réalisé par Jean-Pierre Bazin, au nom de la Commission de l'action européenne et internationale.

« **S**i l'organisation de la recherche dans les pays de l'Union européenne (UE) est très diverse, la plupart des pays européens privilégient désormais une approche institutionnelle et renforcent leur coopération sur de nombreux projets destinés à accroître la compétitivité européenne », a souligné d'emblée Jean-Pierre Bazin. C'est en effet au Sommet de Lisbonne, en mars 2000, que les chefs d'État de l'UE se sont fixé pour objectif de permettre à l'UE de devenir en 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde ».

**C'EST AU SOMMET DE LISBONNE QUE LES CHEFS D'ÉTAT SE SONT FIXÉ POUR OBJECTIF DE PERMETTRE À L'UE DE DEVENIR EN 2010 « L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE LA PLUS COMPÉTITIVE AU MONDE ».**

Le sommet visait à donner une inflexion nouvelle aux politiques de l'UE en matière d'innovation et d'appui au secteur privé. Les enjeux principaux, liés aux objectifs de Lisbonne pour 2010, étaient d'accroître les investissements en recherche et développement (3 % minimum du PIB de l'UE d'ici 2010), de réduire les formalités administratives afin de faciliter l'entrepreneuriat et d'atteindre un meilleur taux d'emploi de la population active. Lors du sommet, les chefs d'États et de gouvernement ont également décidé

/ L'objectif de Lisbonne pour les entreprises européennes est de consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement, dont 2 % pour le secteur privé. /





Frédéric Maignot/Réa

/ En France, les dépenses de recherche et développement industriel s'élèvent à 22 milliards d'euros par an. /

## UNE CHARTE EUROPÉENNE DU CHERCHEUR A ÉGALEMENT ÉTÉ CONÇUE POUR CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS, LES DROITS ET LES DEVOIRS DES CHERCHEURS ET DE LEURS EMPLOYEURS OU BAILLEURS DE FONDS.

de créer un Espace européen de la recherche (EER), présenté comme un moyen de construire une Europe compétitive et capable de fournir à ses citoyens, emplois et bien-être social. Une Charte européenne du chercheur a également été conçue pour clarifier les responsabilités, les droits et les devoirs des chercheurs et de leurs employeurs ou bailleurs de fonds. Elle a d'ores et déjà été signée par des universités et de grands organismes de recherche français (CNRS, INSERM, INRA...).

Chaque année, le Conseil européen de printemps évalue les progrès de la stratégie de Lisbonne. Et, depuis celui de mars 2005, il a été demandé que le CES européen y prenne une part active.

### Actualité et projets

« Pour répondre aux objectifs stratégiques de Lisbonne, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> programmes-cadre de recherche et de développement (PCRD) de la Communauté européenne ont défini six grands objectifs stratégiques », a rappelé Jean-Pierre Bazin. Un budget de 17,5 milliards d'euros sur cinq ans a été attribué au 6<sup>e</sup> PCRD (2002-2006) pour structurer et renforcer l'EER, mais également les bases scientifiques et technologiques de l'industrie et la compétitivité des entreprises. Ce pro-

gramme soutient en outre les grands projets transnationaux de recherche collaborative et propose des actions transversales (programme Marie Curie).

Le 7<sup>e</sup> PCRD (2007-2013) devrait s'inscrire dans la même optique tout en étant complété par un nouveau programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI), qui bénéficiera essentiellement aux PME autour de trois grands thèmes : l'entrepreneuriat et l'innovation, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les technologies de l'environnement. Enfin, le futur Conseil européen de la recherche (CER) réalisera des opérations scientifiques et sélectionnera des projets de recherche n'entrant pas en compétition avec les programmes nationaux.

### Les enjeux pour l'Ile-de-France

« Les orientations européennes de la politique de recherche de la Région Ile-de-France apparaissent, en première analyse, en bonne adéquation avec les orientations du 7<sup>e</sup> PCRD, ce qui devrait faciliter les synergies », a souligné le rapporteur.

L'Ile-de-France représentait en 2000 8,1 % des dépenses en matière de recherche et développement (public et privé) des douze premières régions

européennes, ce qui la place au premier rang. 126 400 personnes travaillaient dans la recherche en Ile-de-France (60 % dans le privé et 40 % dans le public).

Comme le recommandent les récents rapports du CESR d'Ile-de-France, pour répondre aux attentes des acteurs franciliens et renforcer ses stratégies avec les orientations de la politique communautaire de la recherche, la Région Ile-de-France a mis en place des dispositifs destinés à faciliter l'accès des acteurs franciliens aux financements de programmes et à soutenir la constitution de réseaux d'excellence. Dans le cadre de sa nouvelle politique de recherche et d'innovation, la Région a décidé sa participation à des réseaux de régions européennes, notamment au nouveau réseau OMNI-NET, qui bénéficierait du soutien de la Commission européenne. Par ailleurs, la Région propose aux acteurs des dispositifs spécifiques d'aide au montage de propositions et à la mise en œuvre de projets retenus par la Commission européenne. Enfin, en novembre 2006 et en partenariat avec l'État, la Région organisera une grande manifestation de lancement du futur 7<sup>e</sup> PCRD et du PCI destinée à montrer la volonté d'une réelle articulation de la politique régionale avec la politique communautaire de la recherche. ■

### Point d'actualité européenne sur la recherche

• Rapporteur : Jean-Pierre Bazin, Commission de l'action européenne et internationale.

/ 11 mai 2006 / téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)



Rainer Unke/REA

# L'implication passe par **l'information** des citoyens

**La Commission européenne a lancé, en février 2006, une consultation publique sur une politique de communication européenne impliquant davantage les citoyens. Le CESR d'Ile-de-France apporte sa contribution à ce Livre blanc en proposant des actions d'information et de sensibilisation.**

**L**e constat est sévère : les insuffisances de la politique de communication européenne et le manque d'implication des populations dans les processus de décisions ont conduit à creuser un large fossé entre l'Union européenne (UE) et ses citoyens. Le Livre blanc de la Commission européenne invite à davantage de dialogue, de décentralisation et de participation. Il propose cinq domaines d'action : définir des principes directeurs communs pour la communication sur les questions européennes, impliquer les citoyens, collaborer avec les médias et utiliser les nouvelles technologies, comprendre l'opinion publique européenne et agir ensemble. C'est sur ce cinquième et dernier domaine d'intervention, axé sur le rôle des acteurs territoriaux, que le CESR a souhaité apporter sa contribution. S'inspirant du rapport de Rémi Bonnevalle sur « la lisibilité des interventions communautaires en Ile-de-France et des actions européennes de la Région Ile-de-France », le CESR a explicité les actions d'information et de sensibilisation européennes menées en Ile-de-France.

### **Mieux comprendre les enjeux européens**

Au centre des préoccupations du CESR figure en effet la volonté de faire participer activement les collectivités locales aux affaires et débats euro-

péens. Car si les enjeux européens sont mieux compris par les élus territoriaux, leur implication, en tant que relais d'opinion dans le système démocratique européen, aura une plus grande efficacité. Et les collectivités pourront ainsi impliquer davantage les citoyens.

Le CESR d'Ile-de-France recommande de sensibiliser les élus territoriaux en organisant à leur intention des formations régulières afin de diffuser des informations favorisant une meilleure perception des enjeux européens. De même, il propose de favoriser l'organisation de séminaires de formation des personnels en charge de l'élaboration et de la gestion des interventions des collectivités et de renforcer le rôle des « Missions ou services Europe » des collectivités territoriales.

Le CESR souligne par ailleurs que la diffusion d'informations claires et adaptées sur les fonds européens pourrait encourager l'émergence de projets pour lesquels l'apport financier de l'Europe présente un réel effet de levier. La mise en œuvre de ces projets devrait en outre être soumise à une obligation d'information, notamment sur leur impact dans l'économie locale.

### Des informations ciblées

Pour diffuser des informations générales européennes vers le grand public, l'Ile-de-France bénéficie de structures adaptées telles que les Maisons de l'Europe. Le CESR suggère de les développer dans tous les départements franciliens, avec le soutien financier de l'Union européenne et des collectivités territoriales. Des actions plus ciblées pourront être menées pour aider les porteurs de projets et les orienter vers les services compétents. Dans les lycées, les CDI pourraient installer des espaces Europe offrant aux lycéens des informations sur l'Europe et les programmes communautaires. Enfin, le CESR souhaite que les TPE-PME soient mieux informées sur la stratégie européenne d'innovation et de compétitivité, dite Stratégie de Lisbonne. ■

**Contribution du CESR de la Région Ile-de-France au Livre blanc de la Commission européenne sur « une politique de communication européenne ».**



/ Michel Herbillon en séance plénière aux côtés de Jean-Claude Bouché. /

DR

**Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, a remis au Premier ministre son rapport sur « La fracture européenne » et 40 propositions pour mieux informer les Français sur l'Europe. Il est venu le présenter en séance plénière du CESR le 19 juin dernier.**

## “Il faut faire descendre l'Europe dans la rue”

**Quel constat vous a incité à réfléchir sur le thème de la fracture européenne ?**

L'Europe est en panne faute d'une information durable sur son fonctionnement et sa réalité au quotidien. C'est à mon sens l'un des constats majeurs. Le fameux argument développé à propos du plombier polonais illustre parfaitement ce sentiment de peur, de frustration et de méconnaissance. Je constate seulement qu'en dehors des élections, et souvent le dos au mur et dans la précipitation, on ne parle pas assez de l'Europe aux Français ou on leur en parle mal.

**Quels sont les responsables de ce déficit ?**

Les médiateurs ne font pas leur travail et les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont des discours ambigus et contradictoires, considérant souvent l'Europe comme un bouc émissaire. On n'en parle que dans des situations de crise, jamais en termes positifs et encore moins en relation avec la vie quotidienne. On évoque toujours l'Europe qui « empoisonne » le bon déroulement de la vie quotidienne, on stigmatise la partie de « bras de fer » entre l'Europe et la France... Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner des résultats du référendum, *a fortiori* quand on demande aux électeurs de se prononcer sur un texte, alors qu'ils n'ont pas suivi les épisodes précédents.

**Parmi les 40 propositions que vous évoquez, quelles sont celles qui vous paraissent les plus urgentes à mettre en œuvre ?**

Il faut jouer sur tous les registres. Pour combler ce déficit d'information, il faut

parler de l'Europe au grand public, la faire descendre dans la rue et ne pas chercher seulement à convaincre les experts. Cela suppose un changement d'échelle, en misant sur des campagnes durables et non ponctuelles. Je préconise plusieurs directions : faire entrer l'Europe à l'école dans le cadre de l'instruction civique au travers d'un enseignement évalué, former les enseignants, l'introduire davantage dans les médias, la vie publique, au Parlement et dans nos administrations. Nos députés et sénateurs, nos maires doivent aussi être formés pour parler de l'Europe à nos concitoyens et sensibiliser la jeunesse sur des thèmes fédérateurs tels que le sport, l'humanitaire... L'Europe doit s'incarner à travers des sujets évocateurs. Un exemple : quel est le rôle de l'Europe dans la lutte antiterroriste ? Voilà un sujet fort qui intéresse tout le monde et sur lequel les médiateurs n'interviennent jamais.

**Concrètement, comment faire pour favoriser cette sensibilisation dans la période préélectorale actuelle ?**

Justement c'est le bon moment. Les candidats à l'élection vont devoir intégrer la question européenne dans leur programme avec des propositions concrètes pour sortir de la crise et faire en sorte que les citoyens se réapproprient le projet européen. Les médias sont les premiers concernés. Il faut réintroduire des rendez-vous réguliers sur l'Europe aux heures de grande audience et utiliser aussi le jeu, la fiction, le divertissement pour toucher le grand public. ■



## Action européenne



Association Jean Monnet

/ La maison de Jean Monnet. /

Une série de sessions d'information européenne générale a été organisée en mai et juin 2006 par le CESR pour ses conseillers à la maison Jean Monnet dans les Yvelines. Ces journées de formation ont permis de présenter l'œuvre de Jean Monnet et la construction européenne, ainsi que le processus décisionnel des institutions communautaires et la façon dont il concerne les acteurs franciliens.



### TROIS QUESTIONS



DR

à **Philippe Laurette**

Président de l'association Jean Monnet

→ **Quelles sont les missions de l'association Jean Monnet que vous présidez ?**

Notre ambition est de perpétuer les messages européens de Jean Monnet, de rappeler les moments importants de sa vie, ceux où il a fait avancer l'Europe et la paix. Dans cet objectif, l'association a deux missions principales : gérer au quotidien la maison de Jean Monnet, aujourd'hui propriété du Parlement européen et organiser un programme de conférences et de formations afin de faire connaître son action et, dans son sillage, faire avancer les idées européennes.

→ **Quels types de conférences et de formations à l'Europe organisez-vous ? Pour quels publics ?**

Nous avons un module sur la vie de Jean Monnet, des conférences historiques, d'autres à dimension économique et monétaire. Nous développons différents thèmes en fonction de l'actualité comme par exemple « les » élargissements. Ainsi, nous essayons de faire découvrir les autres pays

européens et leur culture. Notre public est majoritairement scolaire et universitaire, de tout âge et de tout milieu social. Grâce à la Région Ile-de-France, nous avons créé un kit pédagogique sur l'actualité européenne que nous remettons à tous les professeurs de la région qui viennent nous rendre visite.

→ **Comment, selon vous, mieux faire connaître et davantage impliquer les citoyens dans le fonctionnement des instances européennes ?**

Il faut rendre l'Europe plus humaine et plus compréhensible. Lors de nos conférences, nous réservons toujours un temps pour la compréhension mais aussi pour le débat. Nous souhaitons ainsi réduire le niveau de complexité de l'Europe. Il est nécessaire de revenir au message fondateur de l'Europe. D'autre part, je pense qu'il faudrait développer davantage de maisons comme la nôtre ailleurs en Europe. □



## Avis, rapports et communications en 2006



• **Projet de budget de la Région d'Ile-de-France pour 2006.** 26 janvier 2006. JEAN-MICHEL ANDRÉASSIAN. Commission des finances et du plan. **Saisine**

• **L'apprentissage dans les dispositifs de formation en alternance en Ile-de-France.** 26 janvier 2006. RÉMI BONNEVILLE. Commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche. **Saisine**

• **La tarification des transports collectifs de voyageurs en Ile-de-France.** 23 mars 2006. FRANCIS CLINCKX. Commission des transports. **Autosaisine**

• **La situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Ile-de-France au 2<sup>e</sup> semestre 2005 – 27 avril 2006.** CLAUDE LEROI. Coup de phare « Les missions locales ». BERNARD DUTOIT. Commission de l'emploi et du développement économique. **Communication**

• **La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles et des autres secteurs de la Ceinture verte.** 27 avril 2006. JÉRÔME RÉGNAUT. Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité. **Autosaisine**

• **Le projet de plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire pour la période 2006-2010.** 11 mai 2006. JEAN-MICHEL ANDRÉASSIAN. Commission spécialisée de l'énergie. **Saisine**

• **Point d'actualité sur la politique européenne de la recherche.** 11 mai 2006. JEAN-PIERRE BAZIN. Commission de l'action européenne et internationale.

• **Rendre la parole au peuple par un référendum décisionnel régional sur la sécurité.** 11 mai 2006. JEAN-MICHEL ANDRÉASSIAN. Commission des finances et du plan. **Saisine**

• **La vision régionale du SDRIF.** 8 juin 2006. PIERRE MOULIÉ. Commission de l'aménagement du territoire. **Saisine**

• **Les métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France.** 6 juillet 2006. ALAIN BOULARD. Commission de la culture et de la communication. **Autosaisine**

• **Retrouvez l'ensemble de nos rapports sur notre site internet : [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)**

## ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

RECEVEZ GRATUITEMENT  
**LE MAGAZINE DU CONSEIL  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE  
LA RÉGION ILE-DE-FRANCE** EN  
NOUS ADRESSANT  
CE COUPON D'ABONNEMENT.



# abonnement

→ Bulletin à compléter et à envoyer par fax au **01 53 85 65 89** ou par courrier au : **CESR - Service abonnement – 29, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris** ou par e-mail : **[cesr@iledefrance.fr](mailto:cesr@iledefrance.fr)**

Mme  Mlle  M.

Nom .....

Prénom .....

Profession .....

E-mail .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....



Un métier,  
c'est comme tout

... ça s'apprend

Choisir l'apprentissage,  
c'est assurer son avenir professionnel.

En développant l'apprentissage, avec le soutien des  
Chambres consulaires, des organisations professionnelles  
et de l'Éducation nationale, la Région vous offre :

des formations de qualité validées par des diplômes  
allant du CAP à ceux de l'enseignement supérieur  
(DESS, titre d'ingénieur...),

une qualification reconnue grâce à une véritable  
expérience professionnelle,

une rémunération variant de 25 % à 78 % du SMIC,

une orientation vers un des 800 métiers proposés  
en Île-de-France.

Plus d'infos sur internet :

- [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)
- [www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net)

 **île de France**